**Le maire de Tignes condamné pour une trop belle affaire immobilière**

>Le Parisien > Actualité|27 mars 2012, 7h00|0

**ALBERTVILLE (SAVOIE)**

Poursuivi pour « prise illégale d'intérêts » pour avoir revendu un terrain quinze fois sa valeur initiale en modifiant le plan local d'urbanisme, Olivier Zaragoza, le maire divers droite de la station de Tignes (Savoie), a été condamné hier à huit mois de prison avec sursis, 60000 € d'amende et trois ans d'inéligibilité par le tribunal correctionnel d'Albertville. Une peine sévère car les juges sont allés au-delà des réquisitions de la procureur, qui avait réclamé six mois de prison avec sursis, 40000 € d'amende et une période d'inéligibilité à l'appréciation du tribunal.  
  
En janvier 2005, Olivier Zaragoza et sa femme, cogérants de la société civile immobilière (SCI) l'Ancolie, achètent un terrain de 4000 m2 inconstructible, pour 80300 €. Ce même terrain sera revendu cinq ans plus tard 1,2 M€ au promoteur MGM. Le compromis de vente, signé dès 2007 entre la SCI l'Ancolie et MGM, conditionne la transaction à l'obtention d'un permis de construire. Or ce permis sera accordé par la mairie en 2008. En 2010, une nouvelle modification du permis de construire permet l'aménagement, dans la résidence du Jhana construite par MGM sur le terrain, d'un magasin de location de skis de 300 m2 dont le maire deviendra propriétaire.  
  
Il admet une « faute technique »  
  
« C'est plus qu'une excellente affaire, c'est du jamais-vu. Cette opération a rapporté au maire près de 2 M€ », avait lancé lors de l'audience, le 30 janvier, Me Olivier Laude, avocat d'une partie civile. Olivier Zaragoza s'était alors défendu d'avoir profité de son mandat pour s'enrichir : « Tout le monde aurait pu se renseigner pour connaître le potentiel de ce terrain que j'ai acheté au prix du marché », avait-il estimé.  
  
Mais pour la procureur, Joséphine Scaramozzino, « il n'y a aucun doute sur la culpabilité de M. Zaragoza. Il avait un intérêt réel dans la construction du Jhana ». Hier, le maire s'est déclaré « ulcéré par la sévérité du jugement » et a décidé de faire appel. Il a juste reconnu « une faute technique dans cette opération », avant d'ajouter : « Demain, dans nos stations de ski, seuls les gens qui ne possèdent rien pourront se présenter au mandat de maire, sous peine, sinon, d'être taxé de prise illégale d'intérêts. »  
  
Pour Bernard Reymond, l'ancien maire de Tignes, qui avait alerté la justice en déposant plainte contre son successeur, « Olivier Zaragoza est un élu qui s'est servi de son mandat pour s'enrichir. Et cela n'est pas acceptable. En regard de son enrichissement mirifique estimé à plus de 2 M€, les 60000 € d'amende sont dérisoires. »